Cour des comptes

Rue de Langallerie 11
1014 Lausanne

T + 41 21 316 58 00
info.cour-des-comptes@vd.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

Audit du soutien à la création et au développement d'entreprises

Mieux mesurer les résultats du soutien aux entreprises

Entre 2021 et 2025, le montant annuel consacré par le canton de Vaud aux aides financières à fonds perdu et aux prestations d'accompagnement en nature est passé de CHF 14 millions à plus de CHF 24 millions. Si ces soutiens facilitent la réalisation de projets, leur contribution aux objectifs stratégiques n'est aujourd'hui pas démontrée.

Le dispositif de soutien repose sur plusieurs acteurs, dont le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), la fondation Innovaud et la Fondation pour l'innovation et la technologie (FIT). L'audit porte sur les aides à fonds perdu accordées entre 2021 et 2024 par ces trois entités. Alors que la Politique d'appui au développement économique (PADE) 2020-2025 arrivait à son terme, la Cour a examiné si ces soutiens étaient accordés de manière performante et s'ils contribuaient effectivement aux objectifs du Canton.

Un dispositif riche, mais complexe et peu lisible

La politique cantonale combine aides financières directes aux entreprises et subventionnement d'organismes et de programmes ponctuels. Elle s'appuie sur un écosystème d'acteurs publics et parapublics aux compétences complémentaires. Cette diversité constitue une force, mais elle entraîne des chevauchements de missions et complexifie le pilotage.

Pour les entreprises, cette organisation nuit à la lisibilité de l'offre : selon un sondage réalisé par la Cour, plus de la moitié des entreprises n'ayant jamais sollicité d'aide mais appartenant aux secteurs prioritaires ciblés par la PADE déclarent ne pas connaître ou connaître insuffisamment les soutiens proposés.

De plus, l'absence de connaissance des coûts globaux de fonctionnement du dispositif ne permet pas au SPEI de faire une analyse coût-bénéfice afin d'allouer les ressources en fonction des priorités cantonales.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a nommé des employé·e·s du service subventionneur au sein des organes dirigeants de plusieurs entités subventionnées, ce qui ne garantit pas la séparation des rôles et augmente les risques de conflit d'intérêts.

Clarifier les critères d'octroi, intégrer la durabilité et renforcer l'effet incitatif des aides

L'audit met en évidence des marges d'amélioration dans l'application des principes légaux de subsidiarité et de non-rétroactivité régissant les subventions. Ainsi, selon le sondage de la Cour, seules 24 % des entreprises soutenues par le SPEI indiquent qu'elles auraient renoncé à leur projet sans cette aide. A l'inverse, 74 % des entreprises dont la demande a été refusée déclarent avoir tout de même réalisé leur projet, dans les mêmes conditions ou de manière adaptée.

Les critères d'octroi gagneraient par ailleurs à être davantage explicités à l'externe et mieux formalisés dans le processus d'analyse des demandes. Certaines conditions ne sont pas communiquées aux entreprises, et les refus ne sont pas systématiquement motivés conformément aux exigences légales.

En outre, alors que la durabilité constitue un objectif transversal de la politique cantonale, cette priorité reste insuffisamment intégrée dans les critères d'octroi. Certaines aides peuvent ainsi être accordées à des projets dont les impacts environnementaux ou sociaux sont en décalage avec les ambitions cantonales.

Mesurer les effets plutôt que les moyens

Le suivi actuel repose principalement sur des indicateurs d'activité (nombre de projets accompagnés, montants versés) sans que le Canton ne mesure les effets réels des aides sur la création d'emplois, le développement économique ou la transition vers une économie plus durable. De plus, aucun dispositif structuré ne recueille le retour d'expérience des entreprises bénéficiaires, et il n'existe pas de vision complète des soutiens accordés à une même entreprise pour évaluer les effets cumulés. Cette situation limite la capacité du Canton à démontrer que les ressources publiques sont utilisées de manière optimale et à orienter sa politique économique sur des résultats objectivés.

Saisir les opportunités : système d'information et nouvelle PADE

La Cour formule 18 recommandations destinées à passer d'une logique centrée sur la distribution des aides à un pilotage fondé sur leurs résultats et leurs impacts, afin de garantir une utilisation efficiente et transparente des fonds publics.

Pour elle, le système d'information des subventions (SIS), en cours de développement, offre l'occasion de renforcer la cohérence, la transparence et l'efficience du dispositif. De plus, la nouvelle PADE, publiée en juin 2026, intègre d'ores et déjà certains éléments allant dans le sens des recommandations émises. La Cour relève avec satisfaction que plusieurs initiatives notamment en matière de gestion du risque de conflit d'intérêts, ont été prises durant l'audit.

Les recommandations adressées au Conseil d'Etat (1), au SPEI (10), à la FIT (4) et à Innovaud (3) ont toutes été acceptées.

Lausanne, le 7 octobre 2026

RENSEIGNEMENTS

Valérie Schwaar, présidente, magistrate responsable
Cour des comptes, 021 316 58 14 / 079 510 15 02, valerie.schwaar@vd.ch

LIENS

Rapport n° 93 et sa synthèse
Capsule vidéo de présentation de l'audit